

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelleier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 21 FÉVRIER 1846.

Notre situation ne s'améliore pas en Afrique; décimée par les fatigues et les privations, notre armée exténuée est contrainte de prendre enfin du repos, et de nouveaux renforts iront remplir les vides. Jamais, depuis seize ans, l'Algérie n'avait eu une armée plus nombreuse et plus belle, et jamais campagne ne fut plus nulle et plus désastreuse. En même temps que les moyens d'action devenaient plus puissants, l'impéritie du chef se manifestait davantage; si l'on doutait encore de l'incapacité de M. Bugeaud, l'épreuve a été décisive. Le maréchal appartenait, comme militaire, à cette classe d'hommes qui peuvent conduire un petit corps, mais complètement inhabiles à diriger une grande armée; le tort du pouvoir est de ne l'avoir pas compris lorsque depuis long-temps les faits le démontrent avec tant d'évidence.

La faveur seule a maintenu M. Bugeaud au gouvernement général de l'Algérie, et dès lors, par une conséquence naturelle, forcée, la faveur est devenue la règle de l'avancement dans l'armée d'Afrique. Chaque mois, chaque semaine, le ministère de la guerre a envoyé en Algérie des officiers inutiles, qui garnissent les antichambres des palais royaux, afin de leur fournir l'occasion ou le prétexte d'obtenir un grade supérieur; comme il fallait, pour motiver ces faveurs, une action quelconque, une mention dans un bulletin plus ou moins menteur, le système stupide des razzias a été préconisé dans de splendides bulletins, et maintenu malgré les fruits amers qu'il a produits, malgré les réclamations de tous les hommes sensés. Quand nous disons que ce système est stupide, nous ne le qualifions pas assez durement; il est démoralisateur, il a été le plus actif dissolvant. On a habitude des soldats pleins de courage et d'énergie à n'avoir dans une guerre nationale, dans une guerre de civilisation, que le pillage pour but. Le système qui proclamait en France la suprématie des intérêts matériels, la souveraineté de l'argent, se reflétait ainsi en Afrique.

Que devait-il en résulter? qu'en est-il résulté en effet? C'est qu'entraînés par l'exemple, des fonctionnaires ont cherché à se créer des revenus, des richesses par des actes coupables, que la dilapidation a été à l'ordre du jour; le principe de la razzia s'implantait dans l'administration. Cette plaie a fait des progrès rapides qu'on arrêtera aujourd'hui bien difficilement.

Les pertes de la guerre se réparent, quoiqu'elles pèsent bien lourdement sur le pays, mais les fautes de l'administration ont une portée plus grande encore; non seulement elles rendent inutiles les sacrifices d'hommes et d'argent, non seulement elles paralysent les efforts tentés pour coloniser, retardent, éloignent le moment où le pays, assuré enfin de la conquête, forcera la terre soumise à produire, à jeter ses richesses sur les marchés, elles contraignent la civilisation à un temps d'arrêt, en lui opposant une barrière insurmontable. Une armée pour conquérir le sol, des colons pour le féconder, voilà les deux éléments de la civilisation. On a vu quel parti on a tiré de l'armée, ou plutôt avec quelle ignorance elle a été employée, sacrifiée; quant aux colons, leur sort a été plus déplorable encore.

Séduits par l'espérance de trouver des terres à cultiver, d'en devenir propriétaires, entraînés par cet esprit d'initiation, par ce vague instinct d'une mission à remplir, par une force in-

connue qui vous pousse à porter le nom, les mœurs, les lois de la patrie sur une terre barbare, les colons arrivent en foule sur la plage d'Afrique. Il y a trois ans à peine, quand ces hommes, apportant leurs instruments de travail, demandaient où était la terre à ensementer, quand les manouvriers s'informaient de la ferme où ils pourraient utiliser leurs bras, on leur riait au nez, on leur tournait le dos, en leur disant d'aller où ils voudraient. Les malheureux dépensaient en quelques jours, dans une ville où tout est cher, le peu d'argent qu'ils avaient apporté; puis, réduits à la dernière extrémité, ne trouvant pas dans la charité publique les moyens de subsister, ils en étaient réduits à se nourrir de figues de cactus quelques jours encore, puis ils tombaient derrière les haies pour ne plus se relever. Des milliers d'hommes jeunes et vigoureux, de femmes, d'enfants, sont morts ainsi.

Depuis, l'administration, harcelée par les réclamations, obéissant à un vœu général bien plus qu'animée par un désir réel d'amélioration, a créé une sorte de dépôt pour les colons. Il semblait tout naturel qu'elle supputât ses ressources, qu'elle sût le nombre d'individus qu'elle pouvait loger, qu'elle fixât sur ce chiffre celui des transports sur les bâtiments de l'Etat; elle n'y a pas songé. Les colons arrivent en grand nombre, on n'a pas de place pour les loger; ils n'ont que la dalle nue pour se coucher, les hôpitaux regorgent. On pourrait affecter à leur logement des édifices inutiles appartenant à l'Etat, mais ces édifices sont du domaine de la guerre qui refuse d'en ouvrir les portes, et les malheureux colons succombent aux maladies, aux privations, tout comme il y a trois ans. Voilà quel système on suit en Afrique.

A quoi tout cela peut-il aboutir? Ne comprendra-t-on pas la nécessité de pousser en avant l'occupation par les colons appuyés, défendus, protégés par les troupes, et non par des corps qui campent quelques jours et se retirent, laissant la route ouverte à l'ennemi? Il faut qu'une sorte de cadastre soit établi, les terres divisées; que les colons qui arrivent avec des moyens de culture puissent y être dirigés; qu'une agence sérieuse soit créée afin d'indiquer aux manœuvres le lieu où ils trouveront de l'emploi; il faut enfin qu'il soit établi un rapport constant entre les besoins de la colonie et le nombre d'individus admis à y être transportés aux frais de l'Etat. Jusques là, on perdra inutilement des forces considérables; au lieu de porter la civilisation sur le sol africain, au lieu d'attirer à nous les Arabes par la comparaison de leur vie nomade et de la vie sédentaire de nos colons et des avantages qui en découlent, on les éloignera par le spectacle de notre misère, de notre impuissance.

Ce régime nouveau, M. Bugeaud est-il propre à l'appliquer? Nous ne le pensons pas en voyant ce qu'il a fait depuis cinq ans, lui souverain de l'Algérie, lui qui a eu dans la main tous les moyens de richesse et qui n'a pas su les employer. C'est l'administration civile qu'il faut créer en Afrique, à laquelle il faut subordonner l'autorité militaire, si l'on veut enfin arriver à fonder quelque chose de durable. Quelles accusations n'a-t-on pas portées contre l'administration actuelle de l'Algérie? De hauts fonctionnaires publics ne sont-ils pas accusés de malversation? L'homme qui n'a pas vu les gaspillages signalés de toutes parts les réprimera-t-il mieux à l'avenir? N'a-t-il pas assumé une grave responsabilité? On parle d'une enquête; ne

savons-nous pas ce qu'elles produisent? Quel résultat à eu la première? Le pouvoir sacrifiera-t-il ceux qu'il a placés, ses créatures? Ne voudra-t-il pas cacher ou du moins pallier leurs fautes? Condamnés par l'opinion publique, seront-ils traduits devant les tribunaux? L'attitude que le pouvoir prendra dans cette circonstance décidera toutes ces questions et en dira plus que nous ne le voudrions faire nous-mêmes.

A la chambre des communes du 16 février, sir Robert Peel a enfin pris la parole, pour prononcer un discours qui a pris tout le reste de la séance.

Monsieur le président, a-t-il dit en commençant, deux questions d'une grande importance ont occupé l'attention de la chambre pendant ces longs débats : d'abord, la manière dont un parti se conduisait; ensuite, les mesures qui devront mitiger l'éventualité d'une grande calamité publique, et les principes qui présideront désormais à la politique commerciale d'un grand empire. (Applaudissements.)

La première de ces questions a semblé absorber votre attention. Je ne méconnais pas son importance; mais, comparativement à la deuxième, elle me paraît d'un intérêt médiocre. Je reconnais que, dans des intérêts de parti, mes plans sont les pires qui eussent pu être présentés par moi (Ecoutez!), et je reconnais qu'il est fâcheux que le sort de cette mesure, en ce qui concerne les lois des céréales, ait été commis à mes ennemis. Il eût mieux valu que les constants et fidèles avocats du principe du règlement de la question eussent été chargés de le faire passer dans les lois; c'est cette considération qui nous a déterminés à entreprendre ce grand labeur. Oui, j'ai l'intime conviction qu'au-dessus de vos têtes, et dans un délai peu reculé, plane une grande calamité que vous déplorez tous. Tant qu'existera le danger, tant que j'aurai le pouvoir de le conjurer, il serait peu conforme à mon devoir vis-à-vis de ma souveraine, il serait indigne de mon honneur personnel de vouloir esquiver l'embarras qui menace.

Sir Robert Peel raconte les détails de la crise ministérielle; il parle de ses antécédents sur la question des céréales, et il s'efforce de justifier son opinion de 1842. Il continue :

Dans l'état actuel des choses, il faut ou bien maintenir la législation existante, ou faire une proposition tendant à augmenter la facilité d'obtenir des subsistances de l'étranger. Quand la loi en vigueur sera suspendue et que des subsistances pourront être importées de l'étranger pendant huit mois, que ferez-vous des lois des céréales? Eh bien! je suis convaincu que, si la liberté du commerce règne pendant huit mois, il sera impossible de rétablir les lois des céréales. Mais, dira-t-on, suspendez la loi, puis les lois des céréales renaîtront et produiront le même effet que par le passé; mais c'est méconnaître l'influence de l'opinion publique que de supposer qu'après que vous aurez joué pendant huit mois de la liberté du commerce, il sera possible de faire revivre la loi des céréales. Vous auriez admis le maïs libre de droits, et vous auriez conservé le système protecteur pour les autres céréales, parce que vous avez besoin du maïs pour la nourriture des bestiaux. Pensez-vous qu'une loi puisse poser ce principe, que le maïs entrera libre de droits dans l'intérêt des fermiers pour la nourriture de leurs bestiaux, mais que les céréales destinées à l'homme paieront des droits d'entrée? Oseriez-vous vous engager à suspendre la loi en garantissant qu'elle reprendra son empire au bout d'un certain temps?

Le temps nous manque pour analyser la partie du fort long discours de sir Robert Peel où il défend les divers autres actes du tarif. Il a terminé en parlant, comme tous les autres orateurs, des souffrances du peuple qu'il faut soulager.

Paris, le 19 février 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les délégués des deux réunions de la gauche et du centre gauche délibèrent en ce moment sur la question de savoir si les propositions énoncées au moment où la fusion de ces deux partis s'est opérée seront déposées immédiatement, ou si, pour les présenter, on attendra quelques jours encore. A notre avis, il ne s'agit plus de débattre aujourd'hui, et la question nous semble décidée depuis le jour où M. Odilon Barrot et M. Thiers, se portant forts pour leurs

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 FÉVRIER.

REVUE MUSICALE.

GRAND-THÉÂTRE.

M. Massol. — Dom Sébastien. — Norma. — Le concert de M. Cherblanc.

Il en est des artistes comme de tout le monde : les uns réussissent à souhait et arrivent d'emblée au premier rang; d'autres, au contraire, avec un talent remarquable, avec toutes les qualités qui ont fait la fortune des premiers, restent pour ainsi dire dans l'ombre, sans qu'on puisse raisonnablement en trouver le motif. Pendant vingt-cinq années, M. Massol a vaillamment et utilement servi l'Opéra. Soldat estimable et estimé de cette troupe d'élite, il n'a jamais obtenu l'épaulette du commandement; constamment il a tenu ces rôles secondaires où vous êtes hué, conspué, sifflé si vous manquez de talent, mais où vous n'êtes pas applaudi si vous en avez. Et cependant M. Massol possède tout ce qu'il faut pour sortir de la ligne ordinaire des chanteurs, un physique très avantageux, une figure belle, mobile et expressive, une voix magnifique et mordante, beaucoup de travail et de goût. Que voulez-vous? il n'a pas eu la chance. Les compositeurs, qui cherchent toujours des phénomènes et des voix extraordinaires, n'ont jamais pris sous leur haute et royale protection cet organe dont le timbre est si franc et si sympathique; ils n'ont pas daigné écrire pour ce registre leurs rôles à effets. Et puis la coterie s'en est un peu mêlée : Massol devait chanter *Robert-le-Diable* sur le diapason des Italiens et de l'ancien opéra, on a préféré lui payer quatre mille francs pour étouffer un succès. La vie artistique serait trop belle si elle n'avait pas aussi ses petites misères.

Ce qui distingue le chanteur de Paris de presque tous les chanteurs de province, c'est le cachet de bon ton qui règne dans ses manières, ce sont les mille détails d'un caractère qui sont toujours compris et rendus soigneusement, ce sont enfin tous les petits riens dont on n'a guère d'idée en ne se donnant pas la peine d'approfondir et d'étudier convenablement les rôles dont ils sont chargés. Cette observation est vraie surtout pour M. Massol. Il s'est déjà produit trois fois, dans Asthène, Pietro et Abayaldos; à tous trois il a donné une physionomie particulière, pleine de vérité et d'expression dramatique. Le rôle d'Abayaldos surtout est merveilleusement rendu; rageur, Massol est plus que chanteur dans son duo du quatrième acte avec Zaïda, c'est un tragédien véritable. Aussi a-t-il été salué de nombreux

applaudissements. Le duo de la *Muette* a été également enlevé; celui de *Lucie*, au deuxième acte, a été dit avec une supériorité incontestable. Dès ce moment le public, qui avait accueilli M. Massol avec cette froideur que vous savez lorsqu'il s'agit de juger des réputations parisiennes, s'est déclaré franchement pour lui et s'est abandonné sans restriction aux charmes d'une belle voix dirigée par une bonne méthode et un goût exquis. Néanmoins, il faut être juste, le duo avec Edgard : *Soleil, sur l'arène*, a laissé à désirer. A quoi devons-nous attribuer cette imperfection? M. Delavarde n'y serait-il pas pour quelque chose?

M. Massol, artiste de l'Opéra, est certainement habitué à être accompagné bruyamment, car on sait que l'orchestre de l'Académie royale, à sous ce rapport, une réputation diamétralement opposée à celle de l'orchestre du Théâtre-Italien. Malgré cela, que pense-t-il de notre orchestre lyonnais? Certes, il vaut mieux qu'il n'a jamais valu, surtout depuis quelques années; malheureusement il n'accompagne jamais. Chacun y fait sa partie aussi fort que possible, et les chanteurs s'arrangent comme ils peuvent. Ils sont là surtout trois trombones qui soufflent comme Aquilon ou Borée. Or, vous le savez, du moment qu'une partie force la note, comme les autres sont obligées de suivre le *rinforziendo*, il y en résulte un vacarme effroyable, où les instruments à percussion grondent d'une façon toute triomphale. M. Georges, qui entend si bien le contraste des *pianos* et des *fortes* dans ses airs variés pour violoncelle, ne pourrait-il pas discipliner davantage sa petite armée à cet égard? L'observation a été déjà faite plusieurs fois; il serait à désirer que celle-ci fût la dernière.

Dom Sébastien n'est pas une reprise heureuse. Cet opéra, excessivement triste, dissimule trop l'intérêt. Le Camoëns, Zaïda, Abayaldos, dom Sébastien, le grand-inquisiteur, sont tour à tour appelés à émouvoir le spectateur. La tragédie n'a pas un seul héros, elle en a quatre ou cinq; c'est là un grand défaut. Et puis, les marches funèbres, les chants des mourants à tout moment répétés assombrissent l'âme et jettent sur l'ouvrage une teinte uniforme. A peine si, au milieu de ces accents lugubres, vous saisissez quelque mélodie, quelques phrases heureusement conçues et exprimées avec bonheur. Néanmoins on a intercalé au 2^e acte quelques pas fort bien exécutés par M^{me} Valentine et Appiani, M^m. Grenier et Mathieu. Les enthousiastes ont droit de dire que M^{lle} Valentine ne touche pas à la terre, cette hyperbole est aussi vraie qu'une hyperbole peut l'être; aussi nous ne craignons pas de déclarer que si cette dame savait bien poser ses bras, si elle ne se contentait pas de danser avec les jambes, ce serait une danseuse parfaite. M^{me} Appiani a fait des progrès sensibles; mais, dans les pas d'ensemble, certains gestes, certaines poses ne sont pas indiqués avec assez de netteté. Ce sont là des imperfections qui nuisent au coup d'œil et qu'il est aisé de faire disparaître.

Le pourpoint de satin blanc de dom Sébastien n'a rien d'historique. Quel malin génie vous a donc conseillé, Monsieur Delavarde, de revêtir un costume aussi disgracieux, surtout pour ceux qui jouissent comme vous d'un embonpoint satisfaisant? Quant à la manière dont notre premier ténor chante *Dom Sébastien*, nous n'avons rien de nouveau à vous apprendre. Les endroits qui ne demandent que de la puissance et de l'éclat sont bien rendus... quand M. Delavarde est en voix; mais pour tout ce qui demande de la méthode, du goût, de la grâce, de la légèreté, cet artiste est aussi inexpérimenté que le premier jour.

Nous devons une mention particulière à M^{me} Julian Vangelder. Depuis quelque temps, cette dame marche de triomphe en triomphe; on entend bien dans la foule un ou deux *chuts* honteux et intéressés, mais ces *chuts* ne font pas le public, et ces rares signes d'hostilité ne produisent pas plus d'effet que s'ils se changeaient en bravos pour soutenir une artiste aimée de la direction et dont le véritable juge ne voudrait pas. M^{me} Julian a tiré du rôle de Zaïda tout le parti qu'on pouvait en tirer; mais la reprise de *Norma* nous l'a montrée sous un jour tout nouveau, pleine de feu, d'animation, joignant les mouvements dramatiques à un chant pur et large, où sa voix se développe et vibre admirablement. Notre prima donna s'est surpassée. Elle est vaillamment secondée, et nous ne doutons pas que tout Lyon ne vienne applaudir cette pièce dont la musique est un chef-d'œuvre inconnu pour beaucoup d'amateurs.

Dans deux mois, l'année théâtrale sera finie, et nous arriverons à cette époque de crise qu'entraînent nécessairement les débuts d'une nouvelle troupe. D'ordinaire les directeurs cherchent à conjurer l'orage en s'assurant par avance du concours des artistes sur lesquels ils peuvent compter et dont le talent a conquis toutes les sympathies; mais notre directeur est un habile homme qui n'agit pas ainsi. Il a laissé partir MM. Boulo, Gustave, et surtout M. Barrielle, dont la prodigieuse facilité se prête à toutes les combinaisons et fournit tant de ressources. Vous allez voir qu'il agira de même envers M. Flachat et M^{me} Julian, dont les prétentions se bornent à continuer les conditions de leur engagement actuel. Après cela, le programme de l'année prochaine nous paraît sans doute des sacrifices immenses faits pour les plaisirs du public. Heureusement chacun saura à quoi s'en tenir sur ce point.

Le concert de M. Cherblanc a été brillant, et le bénéficiaire n'a pas eu à se plaindre de la réception qui lui a été faite. Le morceau capital de la soirée était un concerto de violons et orchestre par M^m. Cherblanc, Baumann, Alday et Eisenbaum. Le motif est un peu long et monotone; mais il aurait produit beaucoup plus d'effet s'il eût été attaqué avec plus d'ensemble et de précision. Il fallait une ou deux répétitions de plus. L...

amis politiques, se sont réunis dans une pensée, au moins dans une action commune, et ont résolu de marcher d'accord pendant tout le temps de la session. Ce jour-là, en effet, les bases de cette action commune ont été arrêtées, et nous ne voyons pas sur quoi on se fonderait maintenant pour hésiter à faire ce qui a été convenu, ou même pour changer de résolution.

Si donc on admet qu'il n'y a pas à revenir sur les résolutions qui ont été prises, il n'y a plus à examiner qu'une question d'opportunité. Eh bien ! cette question nous semble résolue par la situation même de la gauche, dont la conduite a été diversement appréciée dans cette circonstance, et qui a tout intérêt à s'expliquer plus tôt que plus tard devant le pays.

Nous pensions que la discussion de l'adresse ne se terminerait pas sans que ces explications fussent données. M. Thiers ayant renvoyé un peu lestement au *Moniteur* ceux qui seraient curieux de savoir quelles réformes ses amis et lui étaient disposés à appuyer, et M. Odilon Barrot lui-même s'étant tenu, à cet égard, dans une très grande réserve, nous pensions subsidiairement que, le lendemain même du vote de l'adresse, les propositions qui avaient fait la base de l'arrangement conclu entre la gauche et le centre gauche seraient déposées. C'est une satisfaction que le pays attendait, et que l'opposition, qui ne peut rien sans lui, devait tenir à lui donner. Et pourtant, depuis quinze jours que l'adresse est votée, nous avons vainement attendu la réalisation des engagements pris de part et d'autre.

— Les élections prochaines préoccupent tellement le ministère que, pour en assurer le succès, il fait argent de tout. C'est ainsi que plusieurs conseils d'administration de compagnies de chemins de fer sont en ce moment obsédés d'importunités ministérielles, qui ont pour but d'obtenir des emplois pour des individus que l'on pourrait très justement appeler des employés politiques. C'est ainsi que MM. les ministres recommandent aux compagnies, non pas des hommes qui, par une aptitude spéciale, pourraient leur rendre de véritables services, mais des gens entièrement étrangers à l'industrie des chemins de fer, et qui n'ont d'autre titre à la position qu'on sollicite pour eux que leur qualité d'électeurs bien pensants ou disposés à bien penser, ou enfin leurs relations de famille, qui, dans une circonstance donnée, leur permettraient de venir puissamment en aide au système. Ce sont ces médiocrités-là que le ministère pousse auprès des compagnies; les compagnies ont tout intérêt à ne pas embarrasser leur administration, et nous savons que plusieurs refus déjà ont été faits. Mais s'il y a eu des refus, il y a eu aussi des admissions, et des admissions qui font hausser les épaules aux gens du métier.

Ce n'est pas de la sorte que le personnel des compagnies de chemins de fer s'organisera de manière à donner au public toutes les garanties de confiance et de sécurité qu'il a le droit d'attendre de ces compagnies, sur lesquelles pèse une si grave responsabilité.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 18 février.

La discussion continue sur les dessins de fabrique.

M. D'ARGOUT : Je présenterai un amendement dans le sens des observations que vient de faire mon honorable ami M. Cousin.

M. H. PASSY : Dans la loi que vous faites, aucun système ne peut être exempt d'inconvénients. Toute la question est de savoir si celui de la commission en présente moins que celui du gouvernement.

Je ferai d'abord remarquer que c'est la première fois qu'on limiterait ou étendrait par voie d'ordonnance un droit de propriété; car, ne nous y trompons pas, il s'agit bien réellement ici d'un droit et non d'un privilège. Je dois dire, d'ailleurs, que j'admire le courage de M. le ministre du commerce. Il en faut beaucoup pour ne pas reculer devant les difficultés d'une classification pareille à celle qu'il veut établir, non seulement industrie par industrie, mais objet par objet. A coup sûr, le règlement d'administration publique ne contiendrait pas moins d'un millier d'articles, et il y a tels et tels produits qui n'en demanderont pas moins de 12 à 15 chacun.

M. D'ARGOUT trouve que le délai de trente ans n'est pas suffisant pour les produits artistiques. Restreindre à trente ans la durée de la jouissance exclusive pour les hommes de génie qui s'adonnent aux arts industriels; c'est leur enlever une partie des avantages dont ils jouissent actuellement, étant placés comme les autres artistes sous la loi de 93: c'est aller contre le but qu'on doit se proposer.

M. COUSIN : Très bien ! c'est cela !

M. D'ARGOUT : Que fait-on maintenant pour les autres produits ? On fixe à quinze ans le maximum de la durée des privilèges, et aujourd'hui ces privilèges sont perpétuels. Il faut convenir que la transition est un peu brusque.

L'honorable membre termine par quelques critiques de détail contre le système de la commission.

M. FULCHIRON : Je ne m'oppose pas à ce que l'on maintienne les produits artistiques, industriels sous le régime de la loi du 19 juillet 1793, mais je pense qu'il sera fort difficile de distinguer parmi ces produits ceux qui appartiendront à l'art élevé, et devront par conséquent jouir du bénéfice de cette loi, de ceux qui, ayant un caractère purement industriel, devront rentrer dans la loi actuelle. Cette distinction ne pourra être faite que par un règlement d'administration publique.

M. LAPLAGNE-BARRIS combat le système du gouvernement comme portant atteinte au droit de propriété le plus sacré de tous, celui qui résulte des efforts de l'intelligence et du travail.

M. CUNIN-GRIDAINE fait remarquer que le reproche du préopinant s'applique tout aussi bien à la loi sur les brevets d'invention qu'au système du gouvernement dans la loi actuelle; qu'au surplus, si ce système est contraire au droit de propriété, ceux de la commission et de M. Gay-Lussac ont le même inconvénient, car ils limitent également la jouissance exclusive.

M. le ministre dit ensuite qu'il n'est pas vrai qu'il faudra des milliers d'articles dans le règlement d'administration publique. Il suffira d'autant de tableaux qu'il y aura de durées différentes.

En résumé, dit en terminant M. le ministre, le système du gouvernement est le fruit de trois mois d'études; je ne dirai pas qu'il est meilleur, mais il est moins mauvais que celui de la commission. C'est celui auquel la chambre doit donner la préférence.

M. COUSIN appuie l'amendement de la commission, qui seul lui paraît concilier le respect du droit de propriété avec l'intelligence des nécessités de l'industrie. Ce système a d'ailleurs l'immense avantage d'éviter une classification qui serait fort difficile et nécessairement arbitraire.

La délibération est renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 19 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique.

La chambre est restée hier sur la discussion des articles 4 et 4 bis nouveaux de la commission.

On se rappelle que ces articles ont pour objet de réglementer la durée du droit exclusif en ce qui concerne les produits industriels et les dessins ayant un caractère artistique.

M. D'ARGOUT a proposé un amendement sur ces derniers dessins. Voici le texte de cet amendement :

« Toutes les productions de dessin, de la peinture ou de la sculpture appliquées à l'industrie actuellement régies par la loi du 19 juillet 1793, continueront à jouir du bénéfice des dispositions de ladite loi. »

M. DE GABRIAC propose de revenir aux premiers articles de la commission.

On entend encore sur ce point MM. Gay-Lussac, d'Argout, Passy, Cunin-Gridaïne et Barthélemy.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le premier paragraphe de l'article 4.

Ce paragraphe étant rejeté, il n'y a pas lieu de mettre aux voix les autres paragraphes de l'article 4 de la commission.

L'article 4 du projet du gouvernement est mis aux voix et adopté.

L'amendement de M. d'Argout formant le paragraphe 3 dudit article est mis aux voix et adopté.

Il est quatre heures; la séance continue.

On ne sait rien d'officiel sur la décision que prendra ou qu'a prise le ministère à propos de Madagascar. Le journal qui n'a jamais manqué une occasion de nous humilier, le *Times* déclare qu'il a vu avec la plus grande satisfaction le cabinet se séparer de quelques uns de ses membres (ceci s'adresse à M. de Mackau), dont la complaisance injudicieuse s'associait aux vœux de l'opinion nationale. Le *Times* est heureux que la chambre ait posé comme un principe reconnu de sa politique sa répugnance aux expéditions lointaines et onéreuses. Elle est dans le vrai, dit-il, et il s'en réjouit, il s'en réjouit sincèrement.

Nous le croyons sans peine, et le *Times* ne nous laisse point ignorer la cause de sa satisfaction.

« On calomnie l'Angleterre », s'écrie-t-il, quand on l'accuse de vues ambitieuses sur Madagascar. Quelle injustice ! Nos relations avec Madagascar ont toujours été basées sur le fait simple et incontestable que le gouvernement des Hovas est à tous égards indépendant. Nous avons eu à nous plaindre de lui, mais jamais nous n'avons eu l'idée d'attenter à son indépendance. Aujourd'hui notre seul but est de réintégrer nos résidents, et nous l'obtiendrons plutôt par les négociations que par les canonnades. Que la France en fasse autant et elle sera sage, et M. de Mackau ferait bien mieux de se laisser guider par le bon sens de la chambre des députés et d'abandonner l'affaire. »

Ainsi l'Angleterre ne reconnaît pas nos droits.

Nous lisons dans le *Moniteur Industriel* :

« La Bourse est beaucoup moins agitée; on y joue toujours et beaucoup, mais les capitaux arrivent en plus grande abondance, et les actions des nouveaux chemins de fer se classent plus facilement. Aussi les gros souscripteurs sont fort contents et tiennent la dragée haute. Ce n'est pas tout : les demandes de la province, naguère peu nombreuses, augmentent tous les jours. Il faut s'en réjouir, si ce sont des fonds qui veulent entrer dans la circulation; mais il faudrait s'en effrayer et s'en affliger amèrement si ces fonds sortaient de nos industries, sans cesse mises en question et avant toujours l'épée de Damoclès sur leur tête. Il est bien regrettable et bien fâcheux pour nous, ayant tant de choses à faire, tant d'industries à développer, que tous les capitaux disponibles se précipitent vers les chemins de fer. Les chemins de fer provoqueront et faciliteront l'extension de l'industrie, mais cependant ils ne doivent pas être considérés comme le développement direct de l'industrie, et nous aurions pu et dû les faire peut-être sans les capitaux privés. Que nous aurions pu créer d'usines, établir de manufactures, augmenter la production du pays, si nous avions appliqué directement à l'industrie les capitaux que nous avons placés dans les chemins de fer ! »

On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« La fabrique de Troyes donne en ce moment un triste démenti au progrès de la prospérité nationale dont il est tant question dans les discours officiels.

« Le salaire de nos ouvriers tisserands a subi, depuis la stagnation prolongée des affaires, des baisses successives qui l'ont réduit de plus d'un cinquième. Cet état de choses, qui dure depuis la Toussaint, paraît malheureusement devoir continuer encore. La moyenne des salaires s'élève actuellement de un franc à un franc vingt-cinq centimes. Il faut une grande vigueur, beaucoup d'énergie, d'activité, et une habileté spéciale pour que le gain puisse atteindre le chiffre continu de un franc soixante-quinze centimes.

« Si la position de l'ouvrier n'est rien moins qu'heureuse, surtout quand sur ce salaire il faut faire face aux besoins d'une famille, celle du fabricant est encore plus difficile.

« La crise d'hiver se présente habituellement dans des conditions identiques, mais elle ne se prolonge pas aussi long-temps que cette année. »

Afrique française.

Voici ce que nous lisons dans le *Moniteur Algérien* du 15 février sur la jonction d'Abd-el-Kader et de Ben-Salem :

« Les renseignements les plus positifs ne permettent plus de mettre en doute la présence d'Abd-el-Kader dans le camp surpris le 7 de ce mois par le général Gentil. Des lettres trouvées dans les dépouilles laissées en notre pouvoir, d'autres témoignages irrécusables fournis par des Arabes qui se trouvaient sur les lieux, ne laissent à cet égard aucune incertitude. L'ex-émir, après avoir traversé les tribus à l'est du Hamza avec cette rapidité qui lui est propre, avait rallié son kalifa Ben-Salem le jour même où ce dernier opérait sa razzia sur les Issers; son intention évidente était de pénétrer dans la partie orientale de la Mitidja, et d'y produire l'épouvante plutôt qu'un mal réel. Les dispositions prises à l'avance par M. le maréchal gouverneur, en raison de cette éventualité, ont fait échouer cette fois encore le projet de l'émir.

« En effet, le général Gentil était placé avec sa colonne au col des Beni-Aïcha, fermant de ce côté l'entrée de la plaine à toute incursion de l'est, lorsque, par son attaque si heureuse contre le camp d'Abd-el-Kader, il le refoula au loin, sous le coup d'un échec moral et matériel qui nous a fructueusement servi.

« De son côté, le lieutenant général Bedeau se disposait à se porter au sud vers Guetta, au moment où il fut informé du mouvement d'Abd-el-Kader vers l'Isser. Cet officier général, modifiant aussitôt ses opérations, se dirigea vers la partie supérieure de cette rivière afin d'y protéger les tribus du gouvernement de notre kalifa Ben-Mahi-el-Din, en attendant l'arrivée de M. le maréchal, qui le rejoignait à marches forcées. Cette jonction s'est effectuée le 9 sur l'Oued-Seghoua.

« Ces forces réunies doivent agir actuellement contre les rassemblements kabyles formés sous l'influence d'Abd-el-Kader chez les Nesliouas et les Beni-Kalfroun. Le mouvement offensif de M. le maréchal s'opère de manière à couper à l'émir ses lignes de retraite à travers les tribus soumises.

« Indépendamment des troupes qui protègent la ligne de l'Isser, M. le gouverneur général a prescrit la formation immédiate d'une colonne mobile chargée d'assurer la tranquillité de la plaine, soit à l'est, soit à l'ouest, suivant les éventualités. Les troupes prêtes à agir sont stationnées au point

central de Bouffarick; elles y sont placées sous les ordres du général Jussuf. »

Les dernières nouvelles reçues de la colonne de M. le maréchal gouverneur, et parvenues à Alger le 14 février, annoncent qu'il se trouvait dans le kalifa de Mahi-el-Din, et qu'il se disposait à opérer contre les Beni-Kalfroun, dont les montagnes bordent la rive droite du Haut-Isser.

— On lit dans l'*Echo de l'Atlas* :

« Des ordres adressés d'Alger au commandant supérieur de Blidah ont mis toutes les troupes valides de notre garnison à la disposition du général Jussuf, qui doit commander une colonne qui est dirigée vers la Maison-Carrée.

« Le 9 février, à onze heures du matin, ce général a quitté notre ville, et avec lui sont partis : le 3^e bataillon des chasseurs d'Orléans, qui depuis sept jours était disposé à se tenir prêt à marcher (il est fort de 458 hommes); un bataillon formé du 36^e et du 58^e de ligne (fort de 531 hommes); un autre bataillon se composant des tirailleurs indigènes et du 5^e léger (fort de 555 hommes); une section d'artillerie composée de 53 hommes; un escadron de spahis (fort de 125 hommes et de 156 chevaux); 7 gendarmes à cheval commandés par un sous-officier de la lieutenance de Blidah, et 400 cavaliers arabes des Beni-Khelil et des Hadjoutes (du goum de la Mitidja).

« Les détachements des 56^e et 58^e de ligne, du 3^e léger et des tirailleurs indigènes étaient arrivés la veille à dix heures du soir de Médéah, et avaient campé au bois des Oliviers. »

« De vastes étendues de territoire vont devenir vacantes par suite du départ des tribus que l'émir a appelées près de lui. Il serait bien à désirer qu'on pût installer promptement sur les parties les plus rapprochées du centre les nombreux colons qui attendent, soit à Alger, soit à Blidah, soit ailleurs, les terres qu'ils sont venus chercher en Afrique. En avant d'eux, des colonies militaires, reliées à des camps retranchés, protégeraient le pays et permettraient de se livrer en toute sécurité aux travaux de culture.

— Nous recevons de Dellys, par la voie d'un bâtiment de commerce, les nouvelles suivantes :

« Dellys, le 14 février 1846, deux heures du soir.

« Abd-el-Kader, car on assure toujours que c'est bien lui, continue de mettre les tribus nos alliées à feu et à sang. Ben-Zamoun, ce jeune chef traité par nous avec tant de distinction et de bienveillance et qui a été fait naguère chevalier de la Légion d'Honneur, est passé à l'ennemi avec toutes les forces dont il dispose. Il concourt en ce moment à consommer la ruine des tribus qui nous étaient restées fidèles. La situation s'assombrit à chaque instant. On dit que le commandant supérieur est vivement affecté de se trouver dans l'impuissance de porter secours aux malheureuses populations qui se sont livrées à nous parce qu'elles avaient foi en notre force et en notre justice. Il envoie un petit bâtiment à Alger pour demander du renfort qu'on ne pourra peut-être pas lui accorder.

« Tout cela est bien déplorable. Notre influence est anéantie pour long-temps dans cette contrée où le nom français pesait d'un si grand poids.

« Dellys n'a pas encore été attaquée, mais tout est bien disposé pour recevoir l'ennemi.

« La garnison est faible et la défense est difficile; néanmoins personne ne s'inquiète du résultat de l'action. Le succès sera certainement du côté de la discipline et de la tactique; je ne parlerai pas de la bravoure, c'est une qualité qui est commune aux deux parties belligérantes.

« P.-S. — L'ennemi, si on en croit les Arabes qui viennent du dehors, sera demain sous les murs de Dellys. »

Un bâtiment de guerre anglais, le *Modeste*, a apporté des nouvelles de Tahiti, et nous avons reçu par cette voie quelques détails sur le passage à Papeïti de l'amiral anglais envoyé pour régler l'indemnité accordée à M. Pritchard.

Il paraît qu'il a fallu payer les frais de cette visite dont nous avons déjà parlé. L'Angleterre a exigé l'abandon du protectorat que M. Bruat avait étendu aux îles voisines formant le domaine des souverains de Tahiti.

On sait que le capitaine Maissin, commandant du *Phaéton*, fut chargé, dans les derniers jours du mois de janvier 1845, de planter sur trois de ces îles, Ouahine, Raiatea et Borabora, le pavillon du protectorat. Les indigènes, poussés par Pomaré, renversèrent le pavillon planté à Raiatea et Ouahine. Dans cette dernière île, Terii-Teria, parente de Pomaré, arma même contre nous une partie de la population, et ordonna de redevoir nos embarcations à coups de fusil.

M. Bruat n'avait pu rester insensible à ces outrages, et il faisait consigner, le 16 mars 1845, dans le journal officiel de Tahiti, l'*Océanie française*, la menace suivante :

« En ce moment, M. le gouverneur doit nécessairement patienter, mais nous gardons l'assurance que bientôt Terii-Teria apprendra qu'on n'offense pas impunément plus fort que soi. »

Eh bien ! le ministère, ou plutôt l'Angleterre, n'a pas voulu que Terii-Teria reçût aucune leçon de cette espèce. Les nouvelles apportées par le *Modeste* nous apprennent que des instructions des gouvernements anglais et français sont parvenues à Papeïti, annonçant que le protectorat de la France ne s'étendra pas sur toutes les anciennes possessions de la reine Pomaré, et sera restreint à Tahiti et à Eimeo.

Une pareille résolution peut se passer de tout commentaire.

Chronique.

Un incendie s'est déclaré à minuit dans une maison ou hangar situé quai de la Charité, à l'angle de la rue de la Reine, occupée par un carrossier et un marchand de soie. On ignore chez lequel ce sinistre a commencé. Toutes les marchandises contenues dans le hangar et le hangar lui-même ont été entièrement consumés. Le feu durait encore ce matin à neuf heures.

— Le 18 de ce mois, entre cinq et six heures du soir, une demoiselle âgée de 18 à 20 ans s'est précipitée du pont de la Guillotière dans le Rhône. Deux hommes du peuple dont nous regrettons d'ignorer les noms, témoins de cet acte de désespoir, sont aussitôt accourus au secours de la malheureuse jeune fille et sont parvenus à la sauver. Ils l'ont emportée à l'hôpital, où elle a reçu les soins que nécessitait son état alarmant. Cet acte est, dit-on, le résultat de chagrins domestiques.

— Par arrêté de M. le préfet du Rhône, M. Paul Brun, docteur en médecine, a été nommé médecin titulaire des prisons de Lyon.

— M. le ministre de l'intérieur, par décision du 24 janvier dernier, a accordé sur les fonds du trésor une somme de 60,000 fr. en faveur de l'établissement d'un pont suspendu sur la Saône à Trévoux.

On sait que les souscriptions des habitants de Trévoux avaient devancé cet acte de munificence gouvernementale; elles prendront sans doute un essor capable d'assurer la réalisation d'un projet qui promet à leur ville des avantages et un embellissement.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Nous avons émis, il y a quelques mois, le vœu que notre ville, où le goût de l'horticulture a pris un grand développement, eût son exposition de fleurs et de fruits; cette exposition est fort désirée de la classe laborieuse des jardiniers. La Société d'agriculture, à qui ce vœu a été exprimé, devait l'accueillir avec intérêt; aussi a-t-elle nommé une commission chargée de s'entendre à cet égard avec l'autorité municipale, qui ne témoignera pas sans doute moins de bienveillance. Le goût des fleurs, qui s'est répandu dans toutes les classes, et qui orne même quelquefois l'intérieur des ménages po-

pulaires, est un véritable progrès et un élément de moralisation. L'homme aime mieux sa maison quand il la trouve embellie. »

— La *Sentinelle du Jura* dit qu'on a mis en circulation, sur la frontière, de fausses pièces de 5 fr. formées de deux feuilles d'argent très-minces entre lesquelles on avait interposé un métal commun. Elle ajoute qu'on émet en ce moment un autre genre de fausse monnaie : ce sont des pièces de 5 fr., évidées au moyen d'un appareil, et remplies ensuite avec un métal fusible et solide. On cite la Chaux-de-Fonds comme le lieu où cette coupable industrie s'exerce avec une dangereuse habileté.

— M. Granjon, juge, est nommé vice-président du tribunal de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Guyot-Guillemot, appelé à d'autres fonctions.

Nouvelles diverses.

On écrit de Cholet, le 15 février :

« Hier, pendant le marché, deux filous inconnus se promenaient sur la place aux bœufs, cherchant quelqu'un qu'ils pussent exploiter ; l'un portait un habit, et l'autre avait une blouse et un aiguillon à la main, comme les marchands de bœufs ou bâtonniers. Ils accostèrent un jeune paysan de vingt ans qui venait de vendre un bœuf 425 fr., et l'attirèrent dans un cabaret où ils lui offrirent du vin ; puis ils lui parlèrent de la vente qu'il avait faite, des 425 f. qui pouvaient l'embarrasser, et l'homme à la blouse lui dit : « Si vous voulez, voilà monsieur qui vous les changera pour de l'or. » Et en même temps celui qui portait un habit montra quelques pièces d'or, et lui dit : « Voilà un sac où il y en a bien davantage. » Le paysan accepte. « Eh bien ! prenez ce sac, nous allons faire visiter vos pièces de cinq francs, et dans quelques minutes nous re- » viendrons et ferons l'échange avec l'or qui est dans ce sac, que vous allez garder jusqu'au retour. »

« Ce sac était en cuir fermé avec un cadenas : le piège était bien grossier ; le malheureux paysan s'y laissa cependant prendre. Bien plus, ils ajoutèrent : « Ne va pas chercher à l'ouvrir ; tu as un coup de teau, donne-nous-le. » Il y consentit encore. Après une heure d'attente, ce malheureux confia à quelqu'un ses inquiétudes. On ouvrit le sac qui contenait un morceau de fer arrondi. Il est inutile de dire que les deux voleurs ont disparu. Les recherches jusqu'à ce moment ont été vaines.

« Notre ville, où l'on a été si long-temps sans entendre parler de vols, serait elle donc destinée à être exploitée, car depuis quelques semaines voici le troisième vol ? »

— Le *Breton* de Nantes rapporte qu'il y a quelques jours une couturière de la rue Saint-Clément, et sa mère, travaillant dans une pièce de leur appartement avec d'autres ouvrières, furent tout-à-coup distraites par des cris de douleur. C'était la sœur de l'ouvrière, aliénée depuis l'enfance, et qui, dans une chambre voisine, avait mis le feu à ses vêtements. Cette malheureuse est morte des suites de ses brûlures, et sa mère porte les marques du dévouement dont elle a fait preuve en volant à son secours.

Le même journal raconte qu'une vieille fille, âgée de 75 ans, demeurant aussi rue Saint-Clément, mendiant par goût plus que par besoin, comme on va le voir, avait la manie de se renfermer dans sa chambre et de n'y admettre qui que ce fût. Ces jours derniers, le feu prit chez elle, et comme elle y était barricadée, les voisins furent contraints de forcer la fenêtre et de l'escalader. Le feu était à la paille d'un très mauvais lit, et on parvint à l'éteindre.

Dans le bouleversement occasionné par ce sinistre, on fut étonné de trouver un trésor dans la paillassade, et de découvrir, dans plusieurs endroits, diverses sommes d'argent renfermées et entortillées dans des guenilles. On prétend qu'on a ainsi réuni 40,000 fr. Posséder 40,000 fr. et demander l'aumône ne paraît pas très extraordinaire aux hommes réfléchis ; n'a-t-on pas vu des possesseurs de bien plus grosses fortunes tendre piteusement la main ?

— On lit dans le *Progressif Caennois* de Fécamp :

« Comme conséquence forcée de la prospérité toujours croissante, le salaire des ouvriers a été diminué de 3 fr. par semaine dans les filatures de notre ville. Si l'ouvrier gagne moins, les vivres renchérissent ; n'y a-t-il pas compensation ? »

— Pendant que l'hiver en France nous épargne ses rigueurs, et que nous jouissons d'une température printanière, les journaux de l'Amérique du Nord nous annoncent que le froid sévit dans ce pays, et qu'aux environs de Québec il y a quinze pieds de neige sur le sol.

— Le cabinet de Saint-Petersbourg vient d'écrire au saint-père qu'il accorderait la liberté de croyance dans les états du czar, si, de son côté, le pape consentait à établir la liberté religieuse dans les états de l'église.

En agissant ainsi, Nicolas sait bien ce qu'il fait. Le pape répondra par un refus formel, la maxime de Rome étant : « Hors de l'église point de salut. »

LES ÉCOLES DE DÉGUENILLÉS EN ANGLETERRE. — Nous remarquons dans le *Daily-News* une lettre de Charles Dickens, le célèbre romancier, l'Eugène Sue anglais, sur les écoles de déguenillés qu'on a organisées depuis quelques années à Londres. M. Dickens appelle l'attention des âmes charitables sur ces écoles, dans lesquelles on reçoit les personnes des deux sexes, de tout âge, enfants et adultes, qui ne peuvent être reçues nulle part ailleurs, à cause de leur dénuement et du manque de protection.

Dans les écoles de déguenillés on réunit toute la lie de la population pour lui donner une instruction élémentaire sur les idées morales et religieuses. On lui enseigne les lettres de l'alphabet et la manière d'épeler les mots. On attire l'attention publique sur son état de dénuement absolu et la nécessité de venir à son aide pour prévenir le crime, la seule ressource de cette malheureuse population, qui est immense dans les grandes villes comme Londres.

M. Dickens prouve que cette populace déshéritée est la pépinière des prisons et des bagnes, et il accuse hautement de coupable négligence cette société qui laisse errer à l'abandon et sans ressource aucune une pareille masse de puissance sociale et industrielle. Il supplie le public de ne pas fermer les yeux pour ne pas voir une plaie si hideuse sur le corps social ; car, selon lui, on n'a qu'à la regarder pour en éprouver la plus grande douleur morale. C'est par vingtaines de mille qu'on compte ces malheureux déguenillés dans plusieurs quartiers de Londres. Ils sont dans un état d'ignorance et de dégradation presque inconcevable pour notre époque. Les sauvages de la Nouvelle-Zélande ne sont pas plus abrutis, ni plus près de l'état purement animal.

L'écrivain philanthrope montre le ridicule des dépenses énormes que la société s'impose pour les prisons et les bagnes, tandis qu'elle ne fait rien pour ces masses déshéritées qui sont poussées fatalement au mal qu'on peut donc de prévenir le mal au lieu de le comprimer simplement. Il s'agit donc de prévenir le mal au lieu de le comprimer simplement, et la question économique, en appelant l'attention publique sur les écoles de déguenillés. C'est vraiment inouï qu'on attaque le crime et l'immoralité d'une manière si futile, par un seul bout, celui de la punition après la chute, au lieu de l'attaquer à la fois par les deux bouts de la répression et de la prévention.

C'est comme complément nécessaire à la législation pénale qu'on a fait des tentatives de prévention en instituant des écoles de déguenillés. Ces écoles ne sont que des germes qui auraient besoin d'être développés par

les soins de l'état. Pour le moment, ils sont tous sous la tutelle de quelques personnes charitables, qui désirent les signaler à l'attention du gouvernement.

C'est dans cette intention que M. Dickens a écrit au rédacteur en chef du *Daily-News*, et nous applaudissons de tout cœur aux efforts de l'écrivain populaire, qui met sa plume au service des masses malheureuses et sans protection sociale.

L'improvidence de la société envers les masses délaissées, qui sont poussées fatalement au crime, est quelque chose de triste et de fâcheux à la fois : c'est une anomalie sociale qui ne devrait plus exister dans un pays civilisé.

NOUVELLES ET IMPORTANTES DÉCOUVERTES DANS LA MÉSOPOTAMIE. — Tout annonce que les précieuses découvertes de M. Botta seront le point de départ d'une série d'investigations utiles et fécondes. Déjà de nouvelles conquêtes archéologiques viennent s'ajouter à celles de notre consul à Mossoul. Vers la fin de novembre dernier, M. Rouet, voyageur français, se trouvait dans les montagnes du Kurdistan, à 15 lieues de Mossoul, au bord du Gaumel, petite rivière qui cotoie le champ de bataille d'Arbelles. La rivière roule encaissée par d'énormes blocs de marbre blanc. L'un de ces blocs se compose de trois fragments. Sur le fragment inférieur, qui dépasse d'environ 17 mètres le niveau de la rivière, est sculpté un énorme bas-relief très saillant. Les figures, au nombre de quatre, ont 40 mètres de hauteur. Malheureusement les ravages du temps et des hommes y ont laissé de nombreuses traces. Des grottes taillées dans le roc ont remplacé une partie des sculptures ; autant qu'on peut le voir, les figures rappellent le style de celles de Mithraï ; comme ces dernières, deux d'entre elles représentent des hommes debout sur des dos d'animaux.

Sur le fragment du milieu sont représentés deux lions à proportions colossales, qui paraissent avoir servi de piédestal aux figures du troisième fragment qui sont tombées. D'énormes blocs de marbre encombrant le lit de la rivière ; sur l'un d'eux est sculpté un taureau ailé à figure humaine, semblable à ceux que M. Botta a découverts à Chorsabad. Au-dessus du taureau se tiennent deux hommes en longues robes et en bonnets assyriens ; les pieds de l'un portent sur deux lions accroupis. Le taureau a 5 mètres et les hommes 1 mètre 1/2 de hauteur. Le bloc a dû se briser en tombant, car tout près de lui se trouve un autre fragment dont les bas-reliefs représentent également un taureau et deux hommes. Plus loin sont les débris d'un cavalier et de deux hommes à pied. M. Rouet accomplit jusqu'à une certaine hauteur la périlleuse ascension des rochers. Il trouva une espèce de cellule taillée dans le marbre, de 3 mètres de profondeur ; là gisait une figure mutilée tout-à-fait dans le style de celles de Chorsabad ; elle portait sur la poitrine une inscription triangulaire du même caractère que celles de Chorsabad ; sur les deux parois latérales étaient gravées deux inscriptions semblables de 56 lignes chacune.

Plus haut encore, à 66 mètres au-dessus du niveau de la rivière, M. Rouet découvrit deux autres cellules avec des figures mieux conservées, et qu'il dit être d'une beauté remarquable. Il en aperçut encore quatre autres, mais il ne put parvenir jusqu'à elles, faute d'échelles, et le roc étant entièrement perpendiculaire.

Il est arrivé à Constantinople, et on va expédier en France des dessins de toutes ces antiquités, qui ont une haute importance archéologique ; les inscriptions qui les accompagnent prouvent sans réplique, au dire des personnes compétentes, que toute la catégorie des bas-reliefs représentant des hommes debout sur des dos d'animaux appartiennent à la période assyrienne, et sont, par conséquent, plus anciennes que Cyrus.

BAINS ET LAVOIRS PUBLICS EN ANGLETERRE. — Il y a un peu plus d'un an qu'un des honorables penseurs dont l'Angleterre abonde, et qui font profession de rechercher tous les perfectionnements possibles dans la condition, si misérable en ce pays, des classes inférieures, imagina de faire un appel à la charité publique pour la création à Londres, par voie de souscriptions volontaires, de bains et de lavoirs publics et gratuits. Il s'agissait de fournir en même temps aux familles nécessiteuses les moyens de se procurer la propreté du corps, cet élément essentiel d'une bonne hygiène, et de laver leurs vêtements imprégnés de toutes les souillures accumulées par la misère et le travail. Au moyen d'une ingénieuse disposition dont l'action calorifique de la vapeur est le principal et presque l'unique instrument, l'eau destinée aux bains et aux lavages est tenue constamment à un degré de chaleur convenable, et il suffit au pauvre d'apporter avec lui pour quelques liards de savon pour que ses vêtements soient rendus propres ainsi que sa personne. Pendant qu'il achève de se baigner, ses habits, placés dans des sortes d'étuves que la vapeur chauffe à des degrés différents, lui sont en quelques minutes rendus secs et chauds, et il peut quitter l'établissement en emportant, avec le double bénéfice du bain, le sentiment d'une chaleur confortable qui le suit jusque sous le toit domestique.

Les premières idées qui furent jetées dans le public au sujet de cette création tout originale furent diversement accueillies.

Ils répondirent aux sceptiques par la formation d'un établissement modèle, dont la première pierre fut posée il y a eu un an le 16 décembre.

A pareil jour de cette année, suivant l'excellent usage britannique qui veut que toutes les formations utiles soient célébrées par des assemblées fraternelles, un grand dîner réunissait à la taverne de Londres, sous la présidence du lord-maire, les fondateurs et associés des *Baths and Washing Houses for the labouring classes*. Un rapport, préalablement adressé aux souscripteurs, leur apprenait que, dans les dix semaines depuis lesquelles l'établissement est ouvert, le nombre des bains et des lavages de vêtements avait marché dans une progression qui témoignait du succès de l'institution. Près de 6,800 bains gratuits, près de 7,000 lavages de vêtements n'avaient coûté en frais courants que 55 livres sterling (1,400 f.), c'est-à-dire que chacun de ces bons offices rendus à la santé publique avait coûté un penny seulement (10 c.) à la générosité des fondateurs.

Comme on le voit, voici beaucoup de bien fait à bien bon marché. Les ressources de l'association sont assez grandes pour lui permettre de croire que le nombre de ses obligés ira au centuple, sans que la charité se ralentisse.

Il y a lieu d'espérer, dit le *Daily-News*, d'après les dernières nouvelles d'Amérique, que la politique de M. Calhoun prévaudra et qu'un vote blessant ou tranchant la question par violence sera écarté. Toutefois, il ne faut pas croire que M. Calhoun soit un homme d'état à vouloir sacrifier l'Orégon ; au contraire, son plan dilatoire est peut-être plus menaçant pour nous que la précipitation de M. Polk. A vrai dire, jusqu'ici les Américains ont fait plus de cas que les Anglais du territoire de l'Orégon. Ce que désirent, avant tout, les Anglais, c'est de garder la Colombie ou la liberté d'y naviguer, se souciant du reste, fort peu du territoire en lui-même. C'est évidemment aux Etats-Unis et non aux Anglais à peupler le territoire de l'Orégon.

M. Webster a eu grandement raison lorsqu'il a dit que l'Orégon sera un pays ni anglais ni américain, mais indépendant. Quand les fourrures auront disparu avec les animaux qui les portent, l'Orégon n'aura plus d'attrait pour les Anglais, et l'Américain lui-même se dégoûtera bientôt de l'occupation d'une terre si éloignée de ses compatriotes, et incapable de nourrir ses habitants conjointement avec la Californie qui y est plus étroitement liée qu'au Mexique. L'Orégon pourra former un pays comme le Chili ou le Pérou qui prospère, ou, s'il est malheureux, il aura comme eux le droit d'être son maître.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE.

Le *Sun* publie les principales dispositions du bill qui a pour objet de pacifier l'Irlande en facilitant les moyens de découvrir les auteurs des crimes ou délits. Ces dispositions sont de celles qu'on prend contre un pays mis en état de siège. Améliorer l'éducation morale et la condition matérielle si déplorable des Irlandais, voilà ce à quoi le ministère anglais n'a pas pensé.

SUISSE.

BERNE. — Mardi dernier, le conseil exécutif et les seize se sont assemblés pour délibérer sur les propositions du département diplomatique. Deux projets sont en présence : l'un, défendu par MM. de Tavel et Lehmann, conseillers d'état, veut l'établissement immédiat d'une constituante nommée directement par le peuple ; l'autre, ayant pour auteurs MM. Neuhaus et Hunerwadel, chancelier, propose que le grand-conseil et le conseil exécutif, comme le possédant plus la confiance du peuple, se retirent, et qu'il soit procédé immédiatement au renouvellement de ces deux autorités.

Le lendemain la discussion a continué. Après de très vifs débats, le projet de M. Neuhaus n'a obtenu que 3 voix ; en revanche, 17 voix se sont réunies pour adopter le projet proposé.

Le lendemain le conseil exécutif et les seize ont commencé la discussion par articles.

— Le projet de décret élaboré par le département diplomatique, discuté et modifié par le conseil exécutif et les seize, et soumis au grand-conseil, se résume ainsi :

Révision de la constitution de 1831 par une constituante nommée directement par le peuple dans la proportion d'un député sur 3,000 habitants, de même que pour toute fraction de 1,500 ou au-dessus, ce qui donnera 138 membres d'après le recensement de 1837.

BERNE. — Des patriotes de Thonon ont élevé devant le Sinnenbrücke un arc de triomphe en l'honneur de la victoire de la cause populaire. Les inscriptions sont les suivantes : au centre, entre deux drapeaux : « Révision de la constitution par le peuple » ; à droite, du côté de la ville : « Berne libre, Suisse libre » ; à gauche : « L'union fait la force » ; à droite, du côté opposé : « 26,000 non », et à gauche : « Le Bernois veut être libre. »

HAÏTI.

On lit dans une correspondance d'Haïti reçue à Boston :

« Le 17 décembre il était parti du Cap une escadrille haïtienne de six voiles, destinée au blocus et peut-être au bombardement de Port-au-Platt, l'un des ports de la république dominicaine. Le 21, en arrivant devant cette ville, l'escadrille fut surprise par un coup de vent, et deux goélettes furent jetées à la côte. Le capitaine de l'une proposa au contre-amiral Bastien, qui se trouvait sur l'autre, de débarquer les équipages et d'enlever d'assaut un fort qui se trouvait près de là ; mais le contre-amiral, goûtant peu cet avis, se jeta dans une chaloupe et abandonna les navires naufragés. Au moment où il s'éloignait, le capitaine déchargea sur lui ses pistolets, puis voulut s'élancer à sa poursuite ; mais il fut victime de son indignation, car, tombant à la mer, il se noya. »

« Deux autres navires se sont perdus plus tard. Le contre-amiral entra au Cap le 23, avec huit ou dix hommes seulement ; le reste des deux équipages, par lui abandonnés, a sans doute péri ou été pris par les Dominicains. La nouvelle de ce désastre causa une désolation générale au Cap, on entendait de toutes parts des cris de douleur et de colère ; mais, vers midi, on vit se promener dans les rues, musique en tête, une compagnie de soldats qui s'arrêtaient par intervalles pour donner lecture d'une proclamation du gouvernement par laquelle les pleureurs étaient invités à aller pleurer chez eux. Du reste, les pertes faites par la marine haïtienne se trouvaient réparées, dès le 18, par l'arrivée d'une barque et d'un brick construits à Baltimore. On attendait du même port deux goélettes et un steamer achetés par le président. On faisait toujours de grands préparatifs pour attaquer par terre la république dominicaine ; l'armée d'invasion devait être prête à la fin de janvier. On dit que le contre-amiral Bastien va être livré à une commission spéciale. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 février 1846.

Avant l'ouverture, on a fait quelques affaires à 84 65, par suite d'une baisse de 1 1/2 0/0 sur les fonds anglais arrivés aujourd'hui, et le premier cours au parquet a été coté à 84 70. Pendant toute la bourse le 3 0/0 a été très lourd, sans avoir éprouvé cependant aucun mouvement remarquable. Il est tombé à 84 55, et il a fermé au parquet à ce prix. Après la clôture, il est resté offert à 84 60.

Cette baisse a été causée par le bruit qui a circulé que des nouvelles désastreuses étaient arrivées d'Algérie, et que le maréchal Bugeaud demandait un renfort de 23,000 hommes.

On a aussi conçu des craintes sur la solidité du ministère.

Les chemins de fer se sont ressentis de ces bruits et de ces inquiétudes, et ils ont, pour la plupart, perdu le terrain qu'ils avaient gagné à la bourse d'hier.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	84 50	Saint-Germain.....	»
Quatre pour cent.....	108 50	Versailles (rive droite).....	»
Quatre et demi pour cent.....	»	— (rive gauche).....	304 1/2
Cinq pour cent.....	122 40	Paris à Orléans.....	1327 50
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1032 50
Trois pour cent belge.....	»	Rouen au Havre.....	752 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Avignon à Marseille.....	1010
Cinq pour cent belge.....	105	Strasbourg à Bâle.....	922 50
Cinq pour cent napoléon.....	»	Orléans à Vierzon.....	725
Récepissés Rostschad.....	109 50	Orléans à Bordeaux.....	656 25
Cinq pour cent romain.....	101 1/8	Amiens à Boulogne.....	535
Cinq pour cent portugais.....	»	Montpellier à Troyes.....	453
Trois pour cent espagnol.....	»	Bordeaux à La Teste.....	190
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	Chemin du Nord.....	773 75
Banque de France.....	3480	Fampoux à Hazebrouck.....	»
Comptoir d'Escompte.....	1200	Dieppe et Fécamp.....	470
Banque belge.....	880	Paris à Strasbourg.....	535
Caisse Lafitte.....	1217 50	Tours à Nantes.....	590
Obligations de Paris.....	1375	Paris à Lyon.....	630

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 21 février.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	1010	»	1010	»
prime.....	»	»	1022 50	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	1316 25	1320	1320	»
prime.....	»	»	»	»	1340	»
Paris à Rouen.....	»	»	1042 50	1045	1047 50	»
prime.....	»	»	1050	»	1058 75	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	717 50	»	»	»
prime.....	»	»	728 75	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	772 50	775	776 25	776 25
prime.....	»	»	777 50	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

TABLEAUX à vendre à l'amiable pour cause de départ. Parmi ces tableaux est un magnifique Caravage. On peut les voir tous les jours, de deux à quatre heures, quai Saint-Antoine, 37, au 4^e.

La Société royale de Médecine de Bordeaux vient de décerner à M. le docteur GERBAUD, médecin à Lyon, une médaille en or, obtenue par la voie du concours. C'est pour la troisième fois que M. GERBAUD est couronné par cette académie.

« M. GERBAUD, dit le rapport de la Société, traite la question de l'influence de l'industrie sur la santé des populations en philosophe érudit, en physiologiste consommé et en médecin habile. Son tra-

vail est remarquable par la beauté du style, par l'élévation des pensées et par l'esprit de progrès. » (Extrait de la Presse, numéro du 7 février.)

Renouvellement de Société.

La Société formée entre MM. Adolphe DURAND et J.-B. CORDIER, commissionnaires de roulage à Chalon-sur-Saône, sous la raison sociale DURAND ET CORDIER, étant arrivée à son terme, vient,

d'un commun accord entre les associés, d'être renouvelée, par acte régulier, jusqu'au 30 juin 1851. DURAND ET CORDIER.

LA REDOWA.

M. CLAIRANSON, professeur de danse, prévient les personnes qui désireraient apprendre la Redowa qu'il l'enseigne ainsi qu'elle vient d'être créée à Paris, rue des Capucins, 2, au 3^e.

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER DE MONTPELLIER A NISMES.

MM. les porteurs de titres sont prévenus que le dividende pour l'exercice 1845, fixé par le conseil d'administration à 25 fr. par action, sera payé, à partir du 10 février 1846, au siège de la Compagnie, avenue Feuchères, à Nismes, sur la présentation du coupon n° 1, dûment signé par l'actionnaire. (1180)

Compagnie d'Exploitation

DU CHEMIN DE FER DE MONTPELLIER A NISMES.

Par délibération du conseil d'administration en date du 31 janvier 1846, l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'exploitation du chemin de Montpellier à Nismes est fixée au lundi 2 mars 1846, à deux heures de l'après-midi, au siège de la Société, avenue Feuchères, à Nismes.

Aux termes de l'article 31 des statuts, auront droit d'y assister ou de s'y faire représenter, tous les actionnaires propriétaires de dix actions nominatives. (1180 bis)

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE. ASSURANCES.

M. Fillion, propriétaire et agent d'affaires, a l'honneur d'informer MM. les pères de famille qu'il assure définitivement contre les chances du sort les jeunes gens appelés à concourir au tirage de la classe de 1845.

Afin de donner une entière sécurité aux personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, M. Fillion déposera en l'étude d'un notaire, jusqu'à parfaite libération de l'assuré, une somme équivalente à celle convenue pour le prix de l'assurance.

S'adresser, pour traiter des conditions, dans son domicile, à Lyon, place des Célestins, 2, au 1^{er}. (168)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Autorisée par Ordonnance du Roi du 23 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'âge est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	89	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (5754)

CLASSE DE 1845.

L'ALLIANCE DES FAMILLES, COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES POUR LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

La Compagnie opère dans toute la France; elle ne reçoit le prix de la souscription qu'après la libération de l'assuré.

S'adresser à M. Collet, directeur divisionnaire, à Lyon, place d'Ainay, 1, ou à M. Sermet, agent principal à Lyon, place de la Comédie, 18. (173)

Etude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n. 5.

Le samedi vingt-huit mars 1846, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, aura lieu la vente, en deux lots séparés, de deux maisons situées à Lyon, rues Bodin, Mottet, de Gérando et Grogard, appartenant à M. Barthélemy Pozet, sur les mises à prix :

Pour le 1^{er} lot. 25,000 f.
Pour le 2^e lot. 30,000
Pour extrait : Signé MITAL, avoué. (2520)

VENTE JUDICIAIRE.

Lundi vingt-trois février 1846, à dix heures du matin, sur la place de la Croix, à la Guillotière, il sera procédé à la vente d'objets saisis, qui consistent en table, horloge, garde-robe, etc. (241)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 42.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt-trois février 1846, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, sur la place Lévis, à la vente aux enchères publiques et au comptant de diverses glaces, avec cadre et sans cadre, de différentes grandeurs. (1906)

ETUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A VENDRE A L'AMIABLE.

BELLE MAISON

COMPOSÉE DE DEUX CORPS DE BATIMENTS. L'un rue Vaugelas, n° 14, en face de la rue de Jarente; l'autre rue Sainte-Claire, n° 13, en face de la rue tracée sur les terrains de l'ancien arsenal, qui vont être vendus pour constructions particulières.

Cette maison est en bon état et susceptible d'un grand accroissement de revenu par suite de la démolition de l'arsenal.

S'adresser audit M^e Duguey, notaire. (3696)

Etude de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Bourbon, n. 2, angle de la place Louis XVI.

AVIS. On demande à acheter une maison de 40 à 50 mille francs dans l'intérieur de Lyon ou dans une bonne position des faubourgs. (3654)

Etude de M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique.

A VENDRE UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Duchamp, notaire. (1181)

A VENDRE pour cessation de commerce. — UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé à Vaise, rue Royale, n. 31. — S'y adresser. (226)

A VENDRE en gros ou en détail. — 20,000 Mètres grefés plein-vent et mi-vent de première qualité.

PLEIN-VENT. MI-VENT.
Au détail. 50 c. Au détail. 30 c.
Au cent. 40 c. Au cent. 25 c.
Au mille. 30 c. Au mille. 20 c.

Pour les commandes, s'adresser à M. Jean Gerin, faubourg Pont l'Evêque, à Vienne, ou à M. Auguste Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux. (6819)

A VENDRE avec facilité pour le paiement, un fonds de café-cabaret.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chapiron, boulanger, rue Saint-Dominique, 5. (245)

AVIS. Vu la construction du quai Villeroy, les marchands de charbon de bois sont actuellement au port des Célestins. (243)

CLASSE DE 1845. ASSURANCES CONTRE LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT.

M. PELLETOT fils, propriétaire, agent d'affaires, a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il continue cette année, comme par le passé, les assurances pour la libération des jeunes soldats de la classe de 1845.

Il n'exige rien de leur part avant l'entière libération de l'assuré, et, s'ils le préfèrent, il déposera une somme égale à celle convenue, afin de donner toutes les garanties désirables.

S'adresser, pour souscrire, dans ses bureaux, rue des Célestins, 5, à Lyon. (1168)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute éruption ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Afranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

ASSURANCES & REMPLACEMENTS MILITAIRES. CLASSE 1845.

M. NATHAN MAYER, propriétaire, rue des Célestins, 8, prévient les pères de famille que sa souscription d'assurances contre les chances du tirage au sort de la classe 1845 est ouverte dans chaque chef-lieu de canton des départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire. L'exactitude avec laquelle il a rempli ses engagements, les fonds provenant des souscriptions laissés en dépôt chez les délégués jusqu'à parfaite libération des jeunes gens atteints par le sort, sont un sûr garant auprès des familles.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

A VENDRE DE SUITE.

Pour cause de cessation de commerce.

UNE FABRIQUE D'HUILE,

Composée de trois pressons en fonte, une machine à vapeur, un moulin à orge, un moulin avec son blutoir pour piler. (187)

S'adresser Grande-Rue, 7, à la Guillotière.

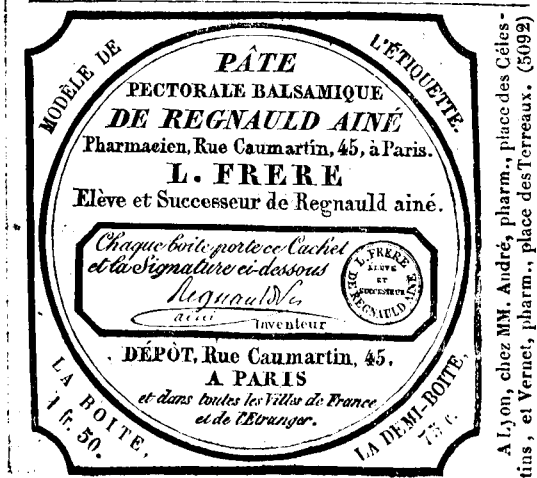
AVIS. Il a été perdu hier, entre dix et onze heures du soir, du café du Concert au bout de la rue Buisson, du café Genoud au bout de la place des Cordeliers, du côté de la rue Tupin, un carnet d'échéance violet, contenant trente et quelques valeurs s'élevant à près de 3,600 f., et diverses factures de plusieurs négociants de Lyon, appartenant aux sieurs Bois père et fils, marchands de fer à Beaurepaire (Isère). Il y aura récompense pour celui qui le rendra. S'adresser, à l'hôtel du petit passage de l'Argue, à M. Doligny. (240)

AVIS A MM. LES LIMONADIERS.

MM. Martin Scheber et Bâtier, brasseurs de bière à Lyon, port Neuville, maison Laplace, sont informés que, par suite de la vente de la maison où est située leur brasserie, on fait courir le bruit qu'ils sont dans l'intention de se retirer du commerce. Ils préviennent le public et MM. les limonadiers en particulier que ce bruit est dénué de fondement; loin de cesser leurs affaires, les soussignés sont disposés à leur donner une plus grande extension, ayant plusieurs années de bail à exploiter.

Lyon, le 20 février 1846.

Par procuration pour Martin Scheber et Bâtier, Signé : MARMIN. (239)



VENTE POUR LIQUIDATION.

PIANOS.

Rue de Bourbon, n. 6. (223)

AVIS

A MM. LES OUVRIERS EN SOIE.

Le sieur MASSON, FABRICANT DE CORDES, demeurant à Lyon, Grand-Côte, 62, a l'honneur de prévenir qu'il est le seul possesseur d'Echantillons pour Collets et Arrades, pour la mécanique Jacquard, montés avec des matières mélangées.

Les collets, d'une nouvelle forme, sont d'une force supérieure à tous ceux qui ont été confectionnés jusqu'à ce jour. (179)

AVIS. Les possesseurs de moins de dix actions de la Compagnie des Ponts sur le Rhône, à Lyon, sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu le vendredi 27 février prochain, à six heures du soir. (1158)

AVIS. M. BURET, inventeur du seul véritable Café indigène de Santé, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de supprimer le dépôt de son café qu'il avait autrefois établi chez M. Rozerat, herboriste, place du Change, 3. En conséquence, les personnes qui ne voudront pas être victimes d'une falsification, sont priées de ne s'adresser que chez lui, rue de la Barre, n° 16, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, ou dans les dépôts indiqués sur ses prospectus. (181)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Parare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Tronillet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (4620)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaiterie, 19.